

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (garantie du principe de la collecte unique des données)

Consultation du 13.12.2024 au 31.03.2025

Veillez utiliser la plateforme « Consultations » pour la saisie de l'avis :

[Consultations \(admin.ch\)](#)

S'il ne vous est pas possible d'utiliser cet outil, vous pouvez rédiger votre avis sous forme de document (de préférence un document Word) et l'enregistrer sur la plateforme « Consultations », sous « Avis », ou l'envoyer aux adresses suivantes :

tarife-grundlagen@bag.admin.ch

et

gever@bag.admin.ch
